

09/14

CONSEIL DE DIRECTION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2014

Présents

Olivier BORRAZ, Renaud DEHOUSSE, Laurent GERMAIN, Florence HAEGEL, François HEILBRONN, Vincent MARTIGNY (départ à 10h15).
Cyprien ASTIER, Colin DEBROISE, Solène DELUSSEAU-JELODIN, Kévin SCHMIDTKE, Enora NAOUR, Marie GADIAGA, Manon RABANNE.
Catherine MAYEUR-JAOUEN, Étienne WASMER.
Catherine BLANC, François-Antoine MARIANI.

Absents ou excusés

Daniel MUGERIN, Frédéric PUIGSERVER (procuration à François-Antoine MARIANI).
Diana EL SAID FOUDA (procuration à Solène DELUSSEAU-JELODIN).
Nadège ABOMANGOLI, Thierry CADART (procuration à Florence HAEGEL), Jean-Claude CASANOVA (procuration à Étienne WASMER), Marc GUILAUME, Claude JAUPART (procuration à Renaud DEHOUSSE), Marie-Anne LEVEQUE (procuration à Renaud DEHOUSSE), Pierre MEYNARD (procuration à François HEILBRONN).
Marie RASSAT (donne procuration à Catherine BLANC).

Assistaient à la réunion

Frédéric MION	directeur de l'Institut d'études politiques de Paris,
Charline AVENEL	secrétaire générale,
Françoise MELONIO	directrice des études et de la scolarité,
Michel GARDETTE	directeur adjoint,
Jacques de CHAMPCHESNEL	directeur de la vie universitaire,
Myriam DUBOIS-MONKACHI	co-directrice de la Scolarité
Delphine GROUES	directrice exécutive des études,
Ismahane GASMI	chargée de mission auprès de Delphine GROUES,
François CAVALIER	directeur des ressources documentaires,
Hâkim HALLOUCH	responsable du pôle diversité et égalité des chances,
Anne LESEGRETAIN	responsable du service des admissions,
Nelly ANTOINE	représentante du recteur,
Amélie ANTOINE-AUDO	chargée de mission auprès du Directeur – Déléguée générale Université Sorbonne Paris Cité.

- I. Approbation de la méthodologie pour les opération relevant de l'IEP de Paris au pour l'élection des administrateurs au Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Paris Cité page 2
d'administration de l'Université Sorbonne Paris Cité
- II. Information relative à la constitution du Comité technique de l'IEP page 4
- III. Approbation du calendrier des élections syndicales étudiantes 2015 page 5
- IV. Présentation du projet d'acquisition de l'hôtel de l'Artillerie page 6

V. Présentation du bilan des admissions 2014	page 11
VI. Présentation de l'enquête Libqual 2014 à la bibliothèque	page 16
VII. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 27 octobre	page 19
VII. Échange d'informations sur des questions diverses	page 19

CONSEIL DE DIRECTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2014

La séance est ouverte à 8 h 33.

Renaud DEHOUSSE souhaite la bienvenue aux membres du Conseil de direction. L'ordre du jour comporte un grand nombre de points dont certains sont importants pour l'avenir de l'institution. Il donne la parole à Amélie Antoine-Audo.

I. APPROBATION DE LA METHODOLOGIE POUR LES OPERATIONS RELEVANT DE L'IEP DE PARIS POUR L'ELECTION DES ADMINISTRATEURS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE SORBONNE PARIS CITE

Amélie ANTOINE AUDO rappelle que la publication prochaine du décret de la Comue est attendue, mais qu'il revient dès à présent de s'organiser pour l'installation tout d'abord du Conseil d'administration de la Comue dont les élections seront programmées au plus tôt mi-février. Les documents à la disposition des membres de l'instance visent à définir les modalités retenues pour les opérations qui relèvent de l'IEP de Paris dans ce cadre.

Amélie ANTOINE AUDO ne revient pas sur la constitution de la Commission électorale, car les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal suite au tirage au sort effectué à Sciences Po pour désigner son représentant au titre de la catégorie des autres personnels. Il s'agit de François-Antoine MARIANI.

La prochaine étape consistera à arrêter les effectifs de l'établissement pour chacune des catégories qui composent le CA d'USPC, c'est-à-dire les professeurs et assimilés, les autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, les personnels et les usagers. Le calendrier est contraint par l'agenda du prochain conseil d'administration de Sorbonne-Paris-Cité qui se tiendra le 10 décembre et qui doit valider ces effectifs et le nombre de délégués.

Amélie ANTOINE AUDO rappelle qu'il s'agit d'un scrutin indirect : les membres du Conseil d'administration seront élus par des collèges de délégués qu'il convient de constituer.

Un nombre de délégués est défini pour chacun des établissements membres de la Comue selon les effectifs respectifs des établissements dans chacune des catégories. Amélie ANTOINE AUDO renvoie à la page 3 du dossier, au tableau en bas de la méthodologie. Un nombre prévisionnel de délégués est identifié pour l'IEP de Paris. Pour chaque catégorie de délégués, il existe des délégués de droit choisis parmi les membres du Conseil de direction selon les différentes catégories. Si le nombre des délégués de droit est inférieur au nombre de délégués auquel Sciences Po peut prétendre, il appartient à l'établissement d'arrêter les modalités de désignation des délégués additionnels. En l'occurrence, les marges de manœuvre sont assez larges, tant les statuts et le Règlement intérieur sont peu précis sur cette question. Le document adressé aux membres du Conseil de direction la semaine précédente contenait

des propositions. Les représentants étudiants et le président du Conseil ont depuis formulé de nouvelles propositions qui vont être présentées.

Pour les catégories 4A, le président propose que soient désignées de droit les personnes de catégories 4A du Conseil de direction au sens statutaire du terme (c'est-à-dire les Professeurs des universités de l'IEP de Paris, les Directeurs de recherche du CNRS et les chercheurs et professeurs de la FNSP de niveau équivalent) en l'occurrence Renaud DEHOUSSE, Florence HAEGEL et Olivier BORRAZ. Pour désigner les neuf autres membres, un tirage au sort serait réalisé parmi les professeurs des universités affectés à l'IEP de Paris et assimilés de la faculté permanente.

Pour la catégorie 4B, seraient désignés de droit les cinq autres enseignants de ce Conseil de direction. Les trois autres délégués seraient tirés au sort parmi les maîtres de conférences affectés à l'IEP de Paris et assimilés de la faculté permanente.

Ces tirages au sort, conformément à la note, auraient lieu le 4 décembre prochain.

Pour la catégorie des autres personnels, lorsque le nombre d'élus au titre de cette catégorie est inférieur à celui du nombre de délégués de l'IEP qu'il faut désigner - ce qui est actuellement le cas car siègent au Conseil de direction trois personnes élues au titre des personnels - seront désignés de droit les meilleurs restants des résultats obtenus lors des dernières élections au Conseil de direction par liste et pour l'ensemble des listes.

Pour la catégorie des usagers, la vice-présidente étudiante de ce Conseil, Solène DELUSSEAU-JELODIN, a proposé une alternative qui vise à désigner les étudiants élus au Conseil de direction qui sont au nombre de huit, à la Commission paritaire, c'est-à-dire huit, et au Conseil scientifique, donc six de plus, soit 22 en tout. Cette alternative est tout à fait intéressante, car elle évite un tirage au sort et permet d'être vraiment fidèle aux choix des étudiants pour ces élections aux conseils centraux.

Il est à noter que la Commission électorale fixera les modalités de vote, en plus des modalités définies dans le Règlement intérieur de la Comue. Il peut y avoir un vote par procuration, donc un mandataire inscrit dans le même collège de délégués, à raison d'un mandat par mandataire. Amélie ANTOINE AUDO donne cette précision car les étudiants de troisième année, de fait, ne seront pas présents, mais auront la possibilité d'être représentés. Les listes électorales pour déterminer les personnes habilitées à être candidates à l'élection seront arrêtées *a priori* – c'est la Commission électorale qui fixera les dates – lors de la première quinzaine de janvier. Les modalités de vote relèvent ensuite des décisions qui auront été adoptées par la Commission électorale. Il est entendu qu'une information sera adressée à toutes les communautés concernées sur l'adoption de la méthodologie. Les affichages nécessaires sur tous les types de support seront effectués une fois les listes connues.

Frédéric MION ajoute un mot à propos de ce dossier très complexe, qui peut susciter des interrogations, voire des difficultés de compréhension de la part d'une partie des membres de ce Conseil. La philosophie générale retenue pour la constitution des organes de la future communauté est celle d'une fédération d'établissements. Les représentants seront donc désignés par un scrutin indirect. Ce point est très important et constitue le cœur de la proposition du jour, ce mode de désignation sera également mis en œuvre dans les autres établissements. L'esprit de cette fédération d'établissements est bien que soit représenté au niveau des organes qui seront amenés à prendre des décisions pour l'ensemble de la communauté chacun des établissements au travers de ses différentes catégories de personnels. Frédéric MION a conscience que l'architecture proposée peut apparaître complexe, mais les textes créent beaucoup de contraintes. Les catégories spécifiques de personnel appellent des traitements différenciés d'où l'apparente complexité du dispositif soumis à approbation en ce jour. Ce qui importe est la philosophie générale de l'ensemble, à savoir la mise en place d'un scrutin qui respecte l'identité de chacun des établissements qui composent la future communauté.

Pour prolonger cette remarque, Renaud DEHOUSSE ajoute qu'il s'agit même d'un système de type confédéral, puisque les grands électeurs sont choisis parmi les instances de gouvernement de chacun des établissements qui forment la Comue. De nombreux membres du Conseil auront un rôle à jouer, au moins dans la désignation des instances de la Comue. La difficulté sera de trouver des candidats qui

acceptent de s'insérer dans la logique électorale au niveau de l'ensemble de la communauté. C'est pourquoi Renaud DEHOUSSE demande à Amélie ANTOINE-AUDO de préciser le dispositif prévu pour l'élection dans le règlement intérieur de façon à ce que les membres du Conseil de direction soient bien informés.

Amélie ANTOINE AUDIO explique que les élections s'effectueront au scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle au plus fort reste. Ce sont des listes pluriétablissements, ce qui implique que les candidats rencontrent leurs collègues pour se positionner sur des listes communes.

Pour Renaud DEHOUSSE, cela ne sera pas une mince affaire. Si Sciences Po tient à être représenté par ses différentes catégories de personnel, il sera important d'identifier les partenaires potentiels avec lesquels s'entendre pour essayer de trouver un accès aux instances de la Comue.

Renaud DEHOUSSE remercie Amélie ANTOINE-AUDO qui a bien cadré un dossier extrêmement touffu.

Par rapport à ce qui est présenté dans la note, Florence HAEGEL aimerait que soit confirmé le fait que les suppléants ne sont plus comptés.

Amélie ANTOINE AUDIO confirme.

Les propositions concernant les modalités d'élection des représentants de l'IEP de Paris au Conseil d'administration de l'Université Sorbonne Paris Cité sont approuvées à l'unanimité.

Renaud DEHOUSSE remercie tous ceux qui ont permis à ces propositions de voir le jour, en particulier Charline AVENEL qu'il a beaucoup sollicitée.

II. INFORMATION RELATIVE A LA CONSTITUTION TECHNIQUE DU COMITE TECHNIQUE DE L'IEP

Renaud DEHOUSSE passe la parole à Charline AVENEL.

Charline AVENEL explique que, pour faire suite à la décision du Conseil de direction du 30 juin 2014 qui a institué le Comité technique, doivent être organisées des élections qui se tiendront le 4 décembre 2014, en même temps que l'ensemble des élections prévues à l'échelon national qui concernent les Comités techniques d'établissement, Comités techniques universitaires et Comités techniques du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Un délai était imparti pour que les organisations syndicales déposent les listes. Aucune liste n'a été déposée et le décret qui régit les dispositions relatives aux Comités techniques dans les administrations et les établissements prévoit qu'en l'absence de liste de candidats déposée par les organisations syndicales dans les délais réglementaires il est procédé à un tirage au sort afin de pourvoir les postes titulaires et les postes suppléants, en l'occurrence pour l'IEP, trois postes titulaires et trois postes suppléants. Ce tirage au sort aura donc lieu le 4 décembre 2014. Il concernera les personnels de l'IEP de Paris, c'est-à-dire les professeurs des universités, les maîtres de conférences, les professeurs agrégés, les personnels ITRF, les ATER, les PAST à mi-temps, les professeurs à plein temps et les doctorants contractuels, puis les chargés de recherches CNRS et les directeurs de recherches CNRS, qui sont électeurs éligibles à ce Comité et qui seront donc tirés au sort. Le tirage au sort complet de l'ensemble des noms des personnes appartenant à ces catégories sera effectué, puis les personnes tirées au sort seront sollicitées dans l'ordre pour savoir si elles acceptent le mandat qui leur est ainsi confié.

Renaud DEHOUSSE demande quand sera installé effectivement le Comité technique.

Charline AVENEL répond que cela sera fait le plus rapidement possible.

Renaud DEHOUSSE demande si cela signifie avant la fin de l'année.

Charline AVENEL dit qu'il en sera probablement ainsi.

Olivier BORRAZ explique qu'une confusion s'est produite autour de la participation des personnels CNRS au Comité technique. Les organisations syndicales ont découvert les préparations pour ces élections très tard et ont rencontré des difficultés pour établir des listes. Lui-même a conseillé à des personnels CNRS de son laboratoire d'assister aux réunions syndicales pour se présenter, mais il leur a été dit qu'ils ne pouvaient pas être candidats, car ils ne figuraient pas sur les listes du ministère. Et finalement, tous les personnels CNRS, chercheurs et ITA compris, ont reçu un courriel disant qu'ils étaient électeurs et éligibles. Olivier BORRAZ pense que des listes auraient pu être déposées, si les personnels CNRS avaient pu se présenter. Il ne sait pas d'où provient la confusion, même s'il se réjouit de l'inclusion des personnels CNRS. Il demande à ce que soit ajoutée à la liste remise aux membres du Conseil les ITA CNRS.

Charline AVENEL est d'accord. Elle reconnaît qu'il s'agit d'un exercice nouveau. Comme les autres établissements, Sciences Po a beaucoup échangé avec le ministère pour bien cerner les catégories de personnel concernées, mais elle sait que des informations contradictoires ont pu être transmises, notamment de la part du CNRS lui-même qui n'avait manifestement pas connaissance de toutes les catégories de personnes pouvant être éligibles à Sciences Po.

Catherine BLANC demande où sont consultables les listes.

Charline AVENEL répond que les listes sont affichées depuis deux semaines.

Renaud DEHOUSSE pense qu'il est important de comprendre que derrière ces questions de détail se cache un problème général, qui est celui de la mobilisation de l'ensemble des personnels qui concourent à la vie de cette institution. Sciences Po est engagé dans une grande entreprise de rénovation et d'amélioration de son positionnement international qui passe par la mobilisation de l'ensemble des personnels réunis au sein de cette maison. Il est important que ceux qui ont un statut hybride aient présent à l'esprit leur appartenance à la grande communauté de Sciences Po, même si cela passe par des détails de lecture difficile.

III. APPROBATION DU CALENDRIER DES ELECTIONS SYNDICALES ETUDIANTES 2015

Renaud DEHOUSSE explique que le travail préparatoire s'est fait grâce à l'initiative des représentants étudiants et au travail d'instruction de la Commission paritaire

Jacques DE CHAMPCHESNEL annonce que le calendrier des opérations électorales 2015 pour l'élection des représentants étudiants au Conseil de direction, à la Commission paritaire et au Conseil scientifique a été fixé. Il a été convenu de conserver le même calendrier que les années précédentes, puisque les nouveaux statuts n'ont pas été encore adoptés. En revanche, une demande a été déposée par les étudiants. Depuis que le calendrier de la scolarité est décalé d'une semaine et commence vraiment à la fin du mois de janvier, la campagne électorale étudiante ne dispose plus que d'une semaine. Il s'agit en plus de la semaine de rentrée pendant laquelle il est très difficile de mobiliser l'attention des étudiants. La Commission paritaire a largement approuvé le décalage d'une semaine pour que l'élection n'ait pas lieu les 3 et 4 février, mais les 10 et 11 février 2015. La Commission paritaire a donc voté deux fois : tout d'abord pour un calendrier préférentiel s'il est adopté également par le Conseil de direction et ensuite pour le maintien du premier calendrier. L'idée est d'accepter que l'élection ait lieu les 10 et 11, ce qui constituerait une prorogation du mandat des étudiants pour une semaine seulement et qui permettrait que la campagne électorale se déroule de manière optimale. Cela ne décalerait que la date de la première Commission paritaire et du premier Conseil de direction.

Renaud DEHOUSSE pense qu'il est important de permettre aux élections de recevoir toute l'attention qu'elles méritent et il se félicite du consensus qui s'est dégagé sur ces questions.

Kevin SCHMIDTKE entend très bien ce qu'a rapporté Jacques DE CHAMPCHESEL. À titre personnel, il est assez réticent envers toutes les prorogations et prolongations de mandat, bien que comprenant les raisons qui les motivent. C'est pourquoi, à titre personnel, il s'abstiendra à propos de la prorogation du mandat des étudiants.

Enora NAOUR précise que cette modification n'est pas proposée à titre partisan, puisqu'il existait un consensus lors de la Commission paritaire, y compris avec les représentants de l'UNI-MET sur la nécessité de décaler ces élections d'une semaine. L'idée est d'augmenter la participation des étudiants, pour qu'ils ne soient pas en même temps en train de découvrir leurs cours après un mois de vacances et en même temps dans le processus des élections. Cela permet également aux candidats de se rendre sur les campus délocalisés et d'impliquer au maximum les étudiants. Enora NAOUR est surprise de la position de Kevin SCHMIDTKE, car l'UNI-MET avait largement soutenu cette proposition au moment de la Commission paritaire.

Kevin SCHMIDTKE répète que sa position est à titre personnel.

Renaud DEHOUSSE procède au vote.

La proposition de calendrier des élections syndicales étudiantes 2015 est approuvée à l'unanimité.

François HEILBRONN a une question qui ne concerne pas le calendrier électoral, mais sur les élections. L'année précédente, lors de la réflexion sur les statuts et l'évolution des conseils, il avait été demandé pour les élections des représentants étudiants et enseignants de passer au vote électronique. Cela sera-t-il appliqué dès cette année pour les élections étudiantes ?

Jacques DE CHAMPCHESEL répond qu'il est prévu que le vote ait lieu exactement dans les mêmes conditions que lors des précédentes éditions.

Frédéric MION ajoute que la question de François HEILBRONN se posera dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux statuts.

Renaud DEHOUSSE précise qu'il faudra tout d'abord adopter les nouveaux statuts et ensuite une décision explicite permettant le vote électronique. Ce débat aura lieu une fois que les nouveaux textes régissant Sciences Po seront disponibles.

IV. PRESENTATION DU PROJET D'ACQUISITION DE L'HOTEL DE L'ARTILLERIE

Charline AVENEL rappelle que le projet d'acquisition de l'Hôtel de l'Artillerie est un projet étudié depuis plus d'un an. Cette perspective avait été entrevue par Richard DESCOINGS en 2011. Ce sujet était resté depuis lettre morte et a été réactivé en le revisitant l'année précédente. Les premières visites ont permis de comprendre l'intérêt immense de cette perspective d'acquisition.

L'important est tout d'abord de situer ce projet dans le contexte de la stratégie immobilière menée par Sciences Po depuis plusieurs années et qui trouve actuellement ses limites. En effet, la stratégie immobilière de Sciences Po depuis six ans a visé d'une part à consolider le campus urbain de Paris et d'autre part à déployer les six campus en région et à améliorer les investissements notamment grâce aux partenariats liés avec les collectivités locales. Sur les dernières années, à Paris, Sciences Po a fait un énorme effort de rationalisation immobilière, puisque 23 sites ont été libérés, notamment par l'acquisition de trois sites majeurs, dont le 28 rue des Saint-Pères, le 13 rue de l'Université et le 9 rue de La Chaise qui était déjà en location, mais qui a été acheté. Cette politique trouve aujourd'hui ses

limites, car le nombre de salles de travail et d'enseignement, notamment de grande taille, c'est-à-dire de plus de 60 places, mais également de petite taille, est insuffisant. Les sites loués de taille restreinte sont dispersés, ce qui limite les possibilités d'économie d'échelle. Certains sites sont plus éloignés que d'autres du campus. Les locaux sont hétérogènes compte tenu de la diversité des bâtiments, de la diversité d'occupation selon les différentes missions, du niveau d'accessibilité insuffisant, particulièrement sur certains sites loués et des faibles performances énergétiques.

Par conséquent, la perspective d'acquisition de l'Hôtel de l'Artillerie apparaît vraiment comme une opportunité unique. L'Hôtel de l'Artillerie est situé place Saint-Thomas-d'Aquin, entre le boulevard Saint-Germain, la rue du Bac et la rue de l'Université. Il est actuellement occupé par le ministère de la Défense et sera libéré à la fin de l'année 2015 ou à la fin de l'année 2016. C'est un ancien noviciat des dominicains qui date du XVII^e siècle pour le début de sa construction et qui a servi par la suite de musée en abritant les collections de l'Artillerie.

Pour Sciences Po, c'est une opportunité exceptionnelle à la fois pour parachever le déploiement du campus urbain autour du 27 rue Saint-Guillaume, en liaison directe avec le bâtiment mitoyen du 13 rue de l'Université. Cette opportunité ne se représentera probablement pas avant nombre d'années. Par ailleurs c'est également pour Sciences Po l'occasion de constituer un campus complètement intégré au cœur de Paris qui réunirait sur un même espace enseignement, vie universitaire, centres de recherches, bureaux, bibliothèque et logements étudiants puisque est envisagée sur le site ou sur le 13 rue de l'Université la réalisation de 40 ou 50 logements étudiants.

Charline AVENEL montre la photographie d'une terrasse du site de l'Artillerie qui donne directement sur le bâtiment du 13 rue de l'Université.

L'idée est de faire de ce site un lieu vraiment intégré d'innovation, de recherche et d'enseignement. Le site permettrait de regrouper l'intégralité des centres de recherches qui sont actuellement dispersés dans plusieurs locations pour avoir des échanges interdisciplinaires fluides et créer un *faculty club* pour les enseignants. Il serait également possible d'y amener l'incubateur de Sciences Po, de façon à mieux valoriser la recherche. Il serait envisageable de créer un nouvel amphithéâtre qui se prêterait à des usages divers comme des conférences internationales et des activités artistiques et culturelles. C'est pour Sciences Po l'occasion d'améliorer les conditions d'étude, de vie et de travail des étudiants, puisqu'il serait possible de créer 10 nouvelles salles, de les configurer dans des formats plus innovants que celles dont l'école dispose aujourd'hui, de disposer de 300 places de travail supplémentaires, ce qui serait un atout non négligeable, et de créer des espaces de vie étudiante comme des cafétérias. C'est aussi l'occasion de déployer du logement étudiant, certes en nombre restreint, soit sur ce site, soit sur celui du 13 rue de l'Université. Ce serait un confort amélioré pour les salariés. C'est enfin pour Sciences Po un gage de soutenabilité financière à long terme pour rationaliser les coûts.

Charline AVENEL commente une carte où est indiqué l'ensemble des implantations qui seraient conservées. Les 14 sites actuellement en location seraient libérés. Sciences Po resterait sur sept implantations.

Des études sont en cours pour visualiser de façon substantielle l'aménagement possible du site.

Charline AVENEL montre des projets dessinés.

L'ensemble mesure 9 000 mètres carrés au sol, au total 17 000 mètres carrés à déployer. Les activités d'enseignement pourraient être rassemblées autour d'un cloître. Tous les locaux dédiés à la recherche pourraient être regroupés sur deux ailes. Un bâtiment des années 30 serait détruit et remplacé par des aménagements en sous-sol assez aériens, car il y a des restrictions fortes de la part des architectes des Bâtiments de France. Il y aurait également un amphithéâtre en sous-sol ou avec une petite émergence.

L'idée est d'avoir un campus ouvert sur la ville, au contraire du site actuel où seule une porte est connue. On ignore encore si une traversée sera possible ou non au niveau de l'impasse Sébastien Bottin. Sciences Po respecterait les prescriptions du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du VII^e arrondissement et notamment les prescriptions en matière de verdissement.

Du point de vue financier, c'est une opération d'environ 160 millions d'euros. L'acquisition du site par Sciences Po apparaît plus pertinente qu'une prise à bail auprès d'un investisseur qui aurait pu l'acquérir pour l'école. C'est un facteur de rationalisation des coûts et un élément essentiel pour le

développement économique soutenable de Sciences Po. À l'issue du remboursement, l'école aura réalisé des économies. L'essentiel de l'opération est financé par le fait de libérer les loyers. 87 % des besoins financiers annuels sont couverts par la libération des locaux. Cette opération suscite enfin un intérêt fort en matière de levée de fonds qui doit amener entre 10 et 20 millions d'euros. Le financement serait assuré par deux prêteurs : la Banque européenne d'investissements et la Caisse des Dépôts et consignations qui ont d'ores et déjà validé l'opération et considéré qu'elle était soutenable. C'est le cas également de l'agence de notation Fitch, qui a maintenu la note.

Ce projet va mobiliser les équipes de Sciences Po et les mobilise déjà grandement depuis un an, notamment la Direction de la Stratégie et du Développement qui va devoir trouver les fonds et qui a déjà obtenu quelques succès. Il faut encore finaliser les négociations avec l'État sur la valeur du bien, poursuivre toutes les étapes qui doivent conduire à la cession. Les études de programmation seront lancées dans les deux à trois prochaines semaines. Il faut attendre les validations formelles des différents ministères concernés, mais elles devraient intervenir avant la fin de l'année. Les marchés de travaux sont en cours de préparation, ainsi que le permis de construire. Les opérations de levée de fonds se poursuivront pendant toute la durée du projet.

Charline AVENEL montre une diapositive avec un calendrier.

Elle indique qu'il est probable que le début d'occupation des locaux interviendrait plutôt en 2019 et non en 2018.

Pour Frédéric MION, il ne faut pas se tromper : ce projet est un projet de transformation en profondeur. Il pense qu'il changerait de façon déterminante et radicale le visage de ce campus parisien. Ce projet est absolument vital et permettra de confirmer un élément clé de l'identité de Sciences Po, à savoir être une université de recherche inscrite au cœur d'une grande ville, en l'occurrence Paris, en lien avec les différentes institutions qui animent et font vivre le pays. D'autres universités de premier rang au niveau mondial ont fait ce choix, comme Columbia à New York ou la LSE à Londres. Si Sciences Po souhaite conforter ce choix pour l'avenir, une opération de ce type constitue une nécessité impérieuse.

Par ailleurs, Frédéric MION indique qu'à l'heure actuelle il n'est question que d'un projet, projet qui est encore confronté à un certain nombre d'obstacles. Le premier est majeur et concerne la volonté de l'État de céder ce terrain à Sciences Po dans le cadre d'une procédure de gré à gré. Il existe encore de nombreuses interrogations, que Charline AVENEL et ses équipes essaient de lever les unes après les autres. Charline AVENEL vient d'exposer des hypothèses de travail qui prennent de plus en plus de consistance, à mesure que les semaines passent, mais ce projet n'est pas acquis.

Renaud DEHOUSSE demande quand devrait se situer la phase décisive de l'acquisition.

Frédéric MION pense que ce moment interviendra entre la fin du mois de décembre 2014 et la fin du premier trimestre 2015.

Vincent MARTIGNY a noté que Charline AVENEL avait dit que Sciences Po était à peu près pour 50 % propriétaire de ses locaux et pour 50 % locataire. De quelle manière l'achat de l'Hôtel de l'Artillerie modifierait-il cette proportion ?

Charline AVENEL répond que Sciences Po serait propriétaire à 100 % de ses locaux. À l'exception du 28 rue des Saint-Pères qui est un bail emphytéotique de très longue durée et qui s'analyse comme une quasi-propriété, Sciences Po serait propriétaire de tous ses sites.

Vincent MARTIGNY a compris que les laboratoires de recherches seraient tous regroupés.

Charline AVENEL confirme. Il s'agit de l'un des intérêts majeurs de l'opération pour le secteur recherches.

Frédéric MION souligne que ce projet comporte un volet considérable d'amélioration des modes de fonctionnement actuels et de l'organisation générale de Sciences Po, en rendant possible une organisation plus cohérente des activités de recherche et des services administratifs. Mais ce projet a

également un sens très fort sur le plan patrimonial : l'école consacre entre 8 et 10 millions d'euros par an à des loyers et pourrait dédier la même somme aux remboursements d'emprunts qui permettraient à Sciences Po de devenir à terme maître de son patrimoine, un patrimoine immobilier au cœur de Paris susceptible de s'apprécier au fil du temps.

Laurent GERMAIN demande pour quelles raisons ce projet pourrait ne pas aboutir. Quels sont les risques face à cette opportunité exceptionnelle ?

Frédéric MION pense que du côté des pouvoirs publics il existe un consensus pour considérer que la cession de ces biens à un opérateur d'intérêt général comme Sciences Po est souhaitable, c'est ce qui ressort des différentes conversations avec les ministres concernés et du dialogue entretenu avec la Ville de Paris qui est attachée à l'idée que ces lieux puissent avoir une occupation universitaire.

Pour une question de forme, Cyprien ASTIER trouve dommage que la présentation qui vient d'être faite n'ait pas été envoyée aux élus du Conseil de direction.

En ce qui concerne le fond, l'UNEF reconnaît beaucoup de points positifs dans ce projet, notamment la création de logements étudiants, en espérant qu'ils soient labellisés CROUS, l'espace de travail supplémentaire avec 300 places, et l'idée de créer un centre de vie collective, avec peut-être l'attribution de locaux à des associations de Sciences Po. Mais deux questions se posent. La première est celle du financement qui se fera au travers d'une libération des loyers, d'une levée de fonds, avec l'aide de l'État et des collectivités territoriales. Qu'est-il envisagé dans le cas d'une sous-évaluation du coût de ce projet s'il faut lever des fonds supplémentaires ? La seconde question concerne davantage la santé des étudiants : sera-t-il possible de créer dans cet espace une brasserie ou un restaurant universitaire pour offrir aux étudiants autre chose que les sandwiches des cafétérias ?

Charline AVENEL répond tout d'abord que des contacts sont engagés avec le CROUS pour un partenariat. Le CROUS serait opérateur pour porter une partie de l'investissement et gèrerait les logements, si tant est qu'il soit possible du point de vue de la construction elle-même de les réaliser. Ce point est encore à expertiser. Concernant la vie étudiante, l'espace est en effet propice à une montée en qualité, que ce soit pour des cafétérias, des lieux de convivialité, ou peut-être, mais cela reste à définir, des lieux dédiés à la vie culturelle et artistique qui est riche à Sciences Po.

Pour la question financière, Sciences Po a étudié avec des professionnels de très bon niveau la budgétisation des travaux. C'est à conforter dans les mois qui viennent, mais Charline AVENEL pense que Sciences Po a été prudent et que le dispositif financier est correctement envisagé. L'équilibre d'ensemble parle de lui-même : 87 % du *cash-flow* annuel amené par les loyers, le reste portant sur une opération de levée de fonds. Sciences Po pense pouvoir lever 20 millions d'euros, là où l'ensemble prévoit que seuls 10 millions soient levés. L'école est assez sereine quant à l'équilibre financier qui a été jugé très positivement par des spécialistes de ces questions comme la Caisse des Dépôts, la BEI, l'agence de notation Fitch, les différents ministères de tutelle et le ministère du Budget qui veille à ce que l'opération se fasse dans des conditions financières soutenables pour l'institution.

La question de Florence HAEGEL porte sur les travaux. Si le projet se réalise, il implique une forte restructuration architecturale, qu'il faudra également financer. Techniquement comment se déroulerait le choix de l'architecte ? Faudra-t-il passer par un appel d'offres ?

Frédéric MION indique que le montant indicatif qui figure dans la présentation inclut le coût des travaux. Sciences Po est soumis aux règles de la commande publique et sera obligé de passer par l'une des hypothèses possibles prévues par les textes, y compris celle de l'appel d'offres pour un architecte. Les formules sont variées et complexes.

Charline AVENEL ajoute que ce qui sera inducteur de la décision, tout en respectant les règles de la commande publique, ce sera probablement les aspects patrimoniaux et architecturaux qui sont très lourds. Sciences Po est d'ores et déjà en discussion avec les architectes des Bâtiments de France qui regardent de très près cette opération. L'ensemble du cloître est classé. Certaines manières de procéder pour passer le marché sont plus ou moins en adéquation avec les prescriptions patrimoniales. Ce sera

donc l'élément majeur qui permettra d'arrêter telle ou telle modalité de passation du marché.

François HEILBRONN veut tout d'abord féliciter la direction de Sciences Po pour ce projet qui s'inscrit dans une réflexion à l'œuvre depuis de nombreuses années. En termes de gestion patrimoniale, ce serait effectivement une très bonne décision. Il vaut mieux rembourser un emprunt et constituer un patrimoine au sein du VII^e arrondissement de Paris que payer des loyers en pure perte.

Sa question concerne l'attitude du ministère de la Défense. François HEILBRONN a été associé plusieurs années auparavant à une réflexion de Sciences Po à propos de l'hôpital Laënnec, mis en vente par l'Assistance publique. Sciences Po espérait pouvoir créer un grand campus parisien, mais l'Assistance publique a préféré vendre à un promoteur immobilier, pour un montant bien plus important que ce que pouvait proposer Sciences Po. La tentation du ministère de la Défense peut donc être réelle. Il a également des questions plus techniques. Quelle est la durée de l'emprunt envisagé ? Quel est le taux envisagé ? Et quels sont les montants des loyers actuels ?

Frédéric MION répond à propos de la position du ministère de la Défense. Cette position repose sur l'idée qu'il existe des opérateurs qui pourraient, dans le cadre d'un appel à la concurrence, se montrer plus généreux sur le plan financier. Nous estimons, après analyse, qu'une opération commerciale sur ces biens ne pourra pas trouver de rentabilité à des montants d'acquisition très supérieurs à ce que Sciences Po est prêt à assumer. Pour un opérateur commercial, il est probable au contraire que la valeur technique du bien est même inférieure à ce que Sciences Po peut proposer. Cela provient en partie des contraintes des Bâtiments de France et des contraintes d'urbanisme imposées par la Ville de Paris, dans le cadre du plan de sauvegarde des mises en valeur en cours de discussion et dans le cadre de la décision qui impose que tout nouveau développement dans le VII^e arrondissement comporte 30 % de logements sociaux. La position du ministère de la Défense repose sur l'idée qu'un opérateur soumis à des contraintes économiques différentes de celles de Sciences Po pourrait arriver sur le marché et se déclarer prêt à acquérir ce bien.

Frédéric MION laisse Pierre-Yves SUARD répondre à propos des conditions de l'emprunt. Compte tenu du statut de Sciences Po qui est un organisme divers d'administration centrale, un ODAC, il n'est pas possible de recourir à un emprunt auprès d'un établissement commercial. Sciences Po se tourne donc vers la BEI et la Caisse des Dépôts et consignations. Pour emprunter auprès de la Caisse des Dépôts et consignation sur fond d'épargne, comme Sciences Po l'a fait par le passé pour l'acquisition du site rue de La Chaise, l'école doit bénéficier d'une autorisation ministérielle *ad hoc*, car Sciences Po ne figure pas à l'heure actuelle sur la liste d'établissements qui sont *expressis verbis* autorisés à recourir aux fonds d'épargne. Sciences Po espère obtenir cette autorisation. Mais dès lors que l'école emprunte à la Caisse des Dépôts et consignation sur fonds d'épargne et à la BEI, elle est soumise à des taux administrés.

Charline AVENEL explique que la durée de l'emprunt s'étend sur 25 à 28 ans, 25 ans pour la Bei, 28 pour la Caisse des Dépôts et consignation. Les taux administrés sont 100 points de base ajoutés au taux du Livret A pour la Caisse des Dépôts et consignation et sont appréciés autour de 3,2 % et pour la BEI à 3,45 %.

Frédéric MION précise que ces taux sont relativement élevés par rapport aux taux actuels des établissements commerciaux, car les taux de marché sont historiquement bas, mais Sciences Po est contraint par son statut.

Charline AVENEL ajoute que le taux de la Caisse est administré, mais variable dans le sens où il prend le taux du Livret A ajouté à 100 points de base. Il faut faire une moyenne entre le début et la fin de période. Au début de période, il s'agit d'un taux assez bas de l'ordre de 2 à 2,5 % et il est plus élevé en fin de période. La moyenne est entre 3,20 et 3,30 %.

Renaud DEHOUSSE constate que le projet suscite un grand intérêt. Il propose de rassembler les différentes interventions.

Kevin SCHMIDTKE a deux questions. La première concerne la politique des admissions. L'acquisition de l'Hôtel de l'Artillerie se traduirait-elle par une augmentation ou un maintien du nombre des admissions ? Sciences Po recrutera-t-il de nouveaux étudiants ? Et si le projet aboutissait, est-il envisagé d'associer les étudiants, au sens plus large que les simples élus des conseils, dans le cadre d'une forme de démocratie participative, à l'aménagement des amphithéâtres ? Kevin SCHMIDTKE est persuadé que de très bons projets pourraient émerger de la part de la communauté étudiante sur l'aménagement des amphithéâtres, par exemple à propos de l'emplacement des prises.

Olivier BORRAZ souligne à quel point ce projet est excitant pour la communauté de Sciences Po, car il permettrait de regrouper toute la recherche sur un seul site. Il ne faut pas négliger qu'il aurait des effets structurants sur le travail de recherche et sur la vie des laboratoires. Il sera important d'associer dès que possible la communauté scientifique à cette réflexion prospective sur ce que ce déménagement va faire à l'organisation de la recherche. Olivier BORRAZ s'interroge également à propos des effectifs. Sciences Po est actuellement dans une logique de croissance régulière des effectifs enseignants de Sciences Po, par recrutement et par remplacement des départs à la retraite. Le CNRS continue aussi à être un pourvoyeur régulier de postes. La faculté permanente a vocation à grossir. Dans quelle mesure les plans prévus pour ces locaux anticipent-ils cette croissance au-delà de 2019 ?

François HEILBRONN aimerait connaître l'état actuel des locaux. Sont-ils très usagés ou plutôt en bon état ? Par ailleurs, la direction a-t-elle prévu une campagne de financement auprès des anciens, comme procèdent Columbia ou la LSE, avec un objectif chiffré ? Cela a-t-il été discuté au sein de la direction ?

Renaud DEHOUSSE ajoute une dernière remarque. Il trouve remarquable que ce projet ne soit pas une simple rationalisation, même si son effet structurant au niveau patrimonial a été souligné, mais soit aussi l'occasion d'un saut qualitatif dans différentes directions. Le logement étudiant a été évoqué, ainsi qu'un lieu de vie culturelle et l'intégration de l'incubateur. C'est extrêmement stimulant. Renaud DEHOUSSE ne doute pas que la mise en place d'un nouveau site soit aussi l'occasion de propositions qui seraient suscitées par les nouvelles possibilités. Le risque est réel de se trouver dans une situation où l'on reconnaîtrait le bien-fondé de chacune de ces initiatives sans pouvoir les mener toutes de front. À un moment donné, un travail de hiérarchisation sera à mener pour décider de ce qui est central dans tout ce qui est envisagé et de ce qui est certes utile, mais de façon plus mineure. Ce n'est pas à l'ordre du jour, mais Renaud DEHOUSSE pense qu'il serait bon, à mesure que le projet avance, de déterminer la liste de priorités

Frédéric MION a cru déceler des encouragements dans les propos de François HEILBRONN et d'Olivier BORRAZ et il les remercie pour leur soutien, car il est important et même vital que toutes les parties prenantes aient conscience de l'importance de l'opération et de l'énorme travail qui sous-tend la présentation qui vient d'être faite par Charline AVENEL.

Kevin SCHMIDTKE s'interrogeait sur la politique d'admissions de Sciences Po et voulait savoir si le projet d'acquisition de l'Hôtel de l'Artillerie était susceptible d'influer d'une manière ou d'une autre sur le nombre d'admis à Sciences Po. La réponse se trouve dans le document d'orientation stratégique pour 2022. Il y est indiqué que nous souhaitons stabiliser le nombre des admissions en premier cycle et augmenter légèrement le nombre d'admissions en deuxième cycle. C'est partiellement rendu possible par le projet lié à l'Hôtel de l'Artillerie, mais les proportions d'étudiants nouveaux susceptibles d'être admis ne sont pas considérables. Kevin SCHMIDTKE a également souhaité que les étudiants puissent être associés à la phase de programmation du projet. Frédéric MION trouve que c'est une très bonne idée, ainsi que celle d'Olivier BORRAZ d'associer la communauté des chercheurs et des enseignants dans la conception du projet en amont. Dès lors que Sciences Po aura reçu les feux verts de la part des différentes autorités, il sera possible de procéder à cette phase de concertation avec l'ensemble des communautés de l'école. Ce sera sans doute l'occasion de travaux spécifiques au cours de la première moitié de l'année 2015 en vue du début de la phase de programmation des travaux. Plus précisément, Olivier BORRAZ demandait si le projet de l'Hôtel de l'Artillerie tel qu'il est actuellement conçu incluait la possibilité que la communauté de chercheurs et d'enseignants permanents puisse continuer à croître année après année ; Frédéric MION donne une réponse positive.

Quant à l'état des locaux sur lequel s'interroge Vincent MARTIGNY, il est très inégal. Certains bâtiments sont très dégradés, notamment à l'extérieur. Des travaux importants seraient à réaliser pour aménager les salles de cours. En revanche, ce qui constituait les communs de l'ancien Hôtel de l'Artillerie a été refait il y a cinq ou six ans et se trouve dans un état convenable au point de pouvoir déjà recevoir dans l'état actuel une partie des services administratifs ou des équipes de recherche.

Quant à la campagne de levée de fonds auprès des anciens, elle est en cours. La direction est en train de la monter auprès de l'ensemble des publics susceptibles de soutenir un tel projet. Les premiers dons enregistrés proviennent autant d'anciens de Sciences Po que de personnes qui ne sont pas passées par l'école. La campagne est en train d'être structurée pour parvenir aux objectifs fixés.

Enfin, Renaud DEHOUSSE a rappelé la nécessité d'arbitrer le moment venu entre les différents usages possibles du bâtiment et il a raison. Ce travail de priorisation et d'arbitrage fait partie de la programmation.

V. PRESENTATION DU BILAN DES ADMISSIONS 2014

Renaud DEHOUSSE laisse la parole à Françoise MELONIO, venue avec un ensemble de données qui résumait les résultats de la campagne de cette année ainsi que les tendances lourdes qui s'en dégagent.

Françoise MELONIO indique que les données qui vont être présentées ont été rassemblées d'une part en ce qui concerne les candidats par le service des admissions grâce à Anne LESEGRETAIN, et par le pôle Égalité des chances grâce à Hâkim HALLOUCH et, pour tout ce qui concerne les étudiants présents à la rentrée, par la Direction de la scolarité avec Myriam DUBOIS-MONKACHI. Ils sont tous les trois présents pour répondre aux questions.

Globalement la campagne d'admission 2014 est caractérisée par une légère baisse du nombre de candidats et un retour à l'étiage des admissions de 2012 (qui était plus élevé que les années précédentes) dans un contexte général où les institutions similaires connaissent une baisse très significative des candidats depuis déjà deux ans et où les admissions internationales souffrent d'une conjoncture peu favorable. La question est donc de savoir pour quelle raison Sciences Po connaît - quoique moins que les établissements similaires - une baisse du nombre de candidatures. On peut penser que le nombre sans précédent de candidats en 2013 tenait pour partie à la campagne de presse pourtant souvent hostile qui avait marqué l'année 2013. Entendre parler de Sciences Po, même en mal a un effet d'attraction... mais ce n'est pas une publicité à laquelle on doit aspirer pour l'avenir. Il semble qu'une partie de la baisse soit due à la limitation de la possibilité de candidatures multiples par un même candidat. Cela explique une baisse de plusieurs centaines de candidats, notamment en collège puisque ont été rendues impossibles les candidatures pour un même programme de double diplôme par la voie universitaire et par la voie Sciences Po, ainsi que les candidatures à la fois par la procédure internationale et la procédure française. La conséquence positive, quant à la procédure internationale, apparaît quand on examine les chiffres rassemblés à la demande de la Commission paritaire : la proportion dans la procédure internationale des candidats ayant la seule nationalité française a baissé parmi les admis assez considérablement au profit de la montée légère des binationaux et surtout des étrangers. Parmi les admis de la procédure internationale, les Français ou les binationaux français sont passés de 41,2 % à 37,9 %. La procédure internationale concerne à présent davantage ceux pour qui elle a été conçue, c'est-à-dire les candidats non scolarisés dans le système universitaire français. Les seules très légères montées d'effectifs de candidats concernent les candidats CEP admissibles et admis (le nombre des candidats n'est connu que par une estimation de la fréquentation des ateliers dans les lycées) et les candidats aux doubles diplômes internationaux en collège puisque les candidats sont passés de 435 à 640 et les admis de 120 à 170. Il se confirme donc que la procédure de recrutement par les doubles diplômes à l'international est vraiment une voie de recrutement privilégiée. La procédure internationale apporte aussi davantage de candidats pour les écoles et masters.

S'agissant des boursiers, Myriam DUBOIS-MONKACHI a pu en établir le nombre, parmi les primo-arrivants. Françoise MELONIO rappelle que les bourses CROUS tiennent compte de l'éloignement du domicile familial, et que les proportions qu'elle donne concernent les seuls éligibles aux bourses CROUS et non la totalité des étudiants. En ce qui concerne les boursiers parmi les CEP, on constate

une baisse marquée de leur proportion, de 70 % en 2013 à 58 % cette année, baisse qui est marquée au niveau de l'admissibilité, c'est-à-dire des candidats envoyés par les lycées. Quant à la procédure examen, Sciences Po est passé de 24 % de boursiers à 23 %. En procédure internationale, les chiffres restent stables à 20 %. Les procédures partenaires ont une légère augmentation du nombre de boursiers par leurs filières propres, mais la cohorte est trop restreinte pour que les chiffres soient significatifs sur le plan statistique.

Il y a donc une légère baisse au total, qui n'est pas encore expliquée.

Françoise MELONIO présente ensuite les admis par niveau d'études. En ce qui concerne le collège, les admis issus de la section ES augmentent légèrement sans qu'il soit possible de savoir s'il s'agit ou non d'une tendance lourde. Les variations sont assez fortes d'une année sur l'autre.

Pour le genre des candidats, une très forte stabilité s'observe. Parmi les admis, le nombre de femmes augmente légèrement.

La véritable différence entre 2013 et 2014 est la très forte augmentation du nombre de candidats qui ne sont pas originaires de l'Île-de-France. Les admis hors Île-de-France passent de 55,30 % à 64,18 %, ce qui est très significatif. Cette hausse concerne aussi bien le nombre de candidats que le nombre d'admis et confirme le caractère de plus en plus national des procédures de recrutement. Cette augmentation du nombre de candidats hors Île-de-France a sans doute un effet sur la répartition parmi les campus. Les candidats n'étant pas originaires de Paris sont sans doute moins portés à considérer Paris comme seul lieu d'affectation possible. L'année dernière, pour la première fois, les étudiants de premier cycle admis par l'ensemble des procédures ont été plus nombreux sur les campus en région que les candidats admis à Paris. Françoise MELONIO rappelle que le campus demandé n'a pas d'effet sur le fait d'être admis ou non à Sciences Po et que l'affectation sur les différents campus est effectuée sur la base quasi exclusive du volontariat. La proportion des affectations sur d'autres campus que Paris doit normalement augmenter cette année, avec le transfert du programme Europe-Afrique sur le campus de Reims. Si l'on considère la répartition par programme, le campus de Reims est plus attractif, et l'augmentation des capacités d'accueil permet de répondre au vœu des candidats.

En ce qui concerne les masters, conformément à la demande des différentes formations, le nombre d'admis par la procédure française par examen a été accru, car le caractère extrêmement sélectif de cette procédure décourageait les candidats. Parmi les montées significatives, il faut noter celle de PSIA, à la fois en nombre de candidats et en nombre de reçus, et celle, plus légère, du département d'économie. Il y a aussi une montée en puissance significative de l'école doctorale, à la fois parmi les candidats et parmi les admis, ce qui faisait aussi partie des évolutions souhaitées dans le cadre d'une politique qui tend par ailleurs à ce que les doctorants soient tous financés. L'effort à mener pour les masters est celui d'une internationalisation plus grande de l'ensemble des filières. Pour le moment, le taux d'internationaux est extrêmement variable, ce qui a une logique en fonction des spécialités. Mais cela peut sans doute être amélioré sur l'ensemble des filières.

Françoise Mélonio conclut en rappelant qu'une situation n'est jamais acquise. Une politique vigoureuse de communication et d'information sur Sciences Po, dans un contexte de concurrence accrue, est sûrement nécessaire. Si Françoise MELONIO en juge d'après l'affluence à la journée portes ouvertes du samedi 22 novembre 2014, à laquelle plusieurs membres du Conseil de direction ont participé avec un enthousiasme et une efficacité à saluer, l'attractivité de Sciences Po ne se dément pas.

Avec Françoise MELONIO, Frédéric MION s'associe aux félicitations pour les équipes qui ont organisé cette journée portes ouvertes qui a en effet rencontré un très grand succès et a suscité une affluence considérable aussi bien pour le premier que pour le deuxième cycle. L'ensemble des formations de Sciences Po intéresse largement.

En ce qui concerne les chiffres et cette diminution constatée des candidatures par rapport à 2013, il faut relativiser. Sciences Po revient à un niveau de candidatures qui est celui de 2012, c'est-à-dire un niveau élevé, après une année qui a constitué un pic peut-être lié à des phénomènes conjoncturels. Ces chiffres ne sont pas un motif d'alarme, mais certains éléments appellent l'attention du Conseil de direction. C'est le cas des candidatures internationales. Pour quelle raison parmi les filières de deuxième cycle certaines attirent plus que d'autres les élèves internationaux ? Comment rendre plus attractif pour des publics internationaux l'ensemble des filières ? Il faut également considérer la proportion des boursiers

parmi les candidats et parmi les admis, en particulier dans le cadre de la procédure Conventions éducation prioritaire. Dès lors que la diminution la plus importante est constatée au niveau de l'admissibilité, pour les CEP, Sciences Po doit adresser des messages aux lycées sur la philosophie générale du dispositif.

Renaud DEHOUSSE remarque que ces précisions permettent déjà de tirer des enseignements de ce dossier.

Étienne WASMER n'est pas inquiet du fait de la baisse du nombre de candidatures. Pour cette année, si on se fie à un indicateur particulier, à savoir les résultats à l'épreuve d'économie, le niveau lui semble plutôt bon.

Françoise MELONIO indique que Myriam DUBOIS-MONKACHI a fait des analyses selon les mentions reçues au bac, qui révèlent que Science Po est très stable.

Étienne WASMER observe qu'un autre indicateur pourrait être considéré, celui du taux de désistement.

Myriam DUBOIS-MONKACHI répond que sur le collège universitaire le taux d'admis par désistement est très faible, entre 3 et 5 %. Au niveau des masters, cela dépend des programmes. Plus le master est internationalisé, plus ce taux est important : 20 % pour la procédure nationale et 57 % pour les masters internationaux.

Ces chiffres ne sont pas erratiques et sont assez semblables d'une année sur l'autre. Une réflexion est engagée pour améliorer ce taux de transformation, notamment au niveau de l'international. Il y a aussi un enjeu financier lié à la politique de bourses. Il s'agirait d'améliorer la communication dès que les étudiants sont candidats pour parvenir à faire monter le taux de transformation.

Au niveau du collège universitaire et de la première année, tous les étudiants admis viennent à quelques exceptions près, car certains étudiants ont choisi des formations très sélectives, comme des classes préparatoires.

Françoise MELONIO ajoute que le taux de désistement concerne en collège davantage la procédure internationale et les doubles diplômes principalement avec Paris IV, car une concurrence existe avec quelques grandes universités étrangères et les meilleures classes préparatoires parisiennes.

François HEILBRONN a une première question sur le genre. Cette situation est-elle liée au changement du mode d'admission à Sciences Po ? François HEILBRONN se souvient que lorsqu'il n'y avait qu'un seul examen, le ratio entre hommes et femmes étaient à 52 % pour les hommes et 48 % pour les femmes. Depuis l'intégration de l'examen du dossier, les jeunes femmes étant beaucoup plus brillantes au lycée que les jeunes hommes sont quelque peu favorisées par l'admissibilité.

François HEILBRONN s'intéresse également à la province. Il note, sans se l'expliquer, que parmi les candidats en région parisienne, 11 % de ceux provenant de Paris sont admis contre 18 % de ceux venant de province. Les provinciaux sont plus efficaces.

Enfin, Françoise MELONIO a souligné à juste titre que le département d'économie progresse, notamment le master Finance et stratégie.

François HEILBRONN a une question plus générale quant aux procédures d'admission et l'examen des dossiers. Lors du vote de cette réforme quelques années auparavant, le souhait était que l'examen des dossiers soit effectué par des personnels de Sciences Po qui connaissent le déroulement des études de Sciences Po. Or François HEILBRONN s'est rendu compte l'année précédente qu'il avait été massivement fait appel à des professeurs de classes préparatoires ne connaissant ni Sciences Po, ni ses programmes, ni les filières, ni les débouchés. Françoise MELONIO lui avait répondu qu'elle souhaitait rééquilibrer cette procédure cette année pour que ce soit des personnels de Sciences Po qui examinent les dossiers, de façon à ne pas systématiquement favoriser les bons élèves. En tant qu'enseignant, et sur ce point il contredit un peu Étienne WASMER, il trouve que les étudiants en master sont de plus en plus scolaires. Cette remarque lui a été également faite par tous les maîtres de conférences : ce sont de bons élèves intelligents, mais scolaires, qui ne pensent qu'à leurs études et pas à leurs débouchés.

François HEILBRONN se demande si le mode de recrutement de Sciences Po ne suit pas une voie dangereuse

Françoise MELONIO répond tout d'abord à propos de la proportion hommes / femmes. Anne BORING réalise une enquête complémentaire en ce moment, mais il se trouve que le Centre d'histoire a mené une enquête de longue durée sur la proportion hommes / femmes à Sciences Po depuis la Seconde Guerre mondiale. Il en ressort que l'augmentation du nombre de jeunes filles est un phénomène constant et que la période actuelle est plutôt à la stabilisation. Aucune rupture n'est observée. Françoise MELONIO ne pense pas que le mode d'admission soit un facteur décisif. Cette tendance de longue durée qui voit les jeunes filles entrer de plus en plus massivement dans les formations sélectives correspond par ailleurs aux résultats des jeunes femmes dans l'enseignement secondaire. Quant à l'examen des dossiers, il faut savoir qu'il y a un très grand nombre de dossiers et d'oraux. En master, les dossiers sont examinés par des enseignants de Sciences Po. Les oraux, en collège comme en master, mobilisent massivement les enseignants et les administratifs de Sciences Po. En revanche, en ce qui concerne les dossiers d'admission en collège, il n'est pas raisonnable de penser que les enseignants de Sciences Po puissent assumer cette charge supplémentaire. Chaque année des séances de formation ont lieu pour les examinateurs de dossiers. Françoise MELONIO précise que leur tendance spontanée ne favorise pas les très bons bulletins scolaires, mais au contraire valorise à l'extrême les activités extrascolaires, sans doute par enthousiasme pour un système de sélection différent. Il a fallu les ramener à une vision plus équilibrée. Chaque année a lieu un exercice de notations en commun des dossiers en session préparatoire de façon à harmoniser les évaluations et à bien expliquer les attentes de Sciences Po.

Quant au caractère plus scolaire des étudiants, c'est une question difficile, qui peut être liée au très jeune âge de nos élèves. Nos étudiants sont très jeunes, par rapport à des formations étrangères, notamment en master. Cela appelle une réflexion de fonds sur la continuité actuelle entre premier et deuxième cycles et l'âge d'entrée en master.

François HEILBRONN a une remarque provenant des personnes siégeant dans les oraux d'admission pour le collège universitaire. Plusieurs collègues observent que le formatage des réponses est de plus en plus grand. Les jurys d'admission ont beaucoup de difficulté pour discerner la qualité réelle des candidats au-delà des discours appris. Les profils identiques sont nombreux. C'est peut-être dû aux préparations durant l'année de terminale, où les candidats apprennent à répondre. C'est une inquiétude réelle. Le service des admissions réfléchit-il à cette question, pour savoir comment faire face à ce formatage des candidats, y compris dans ce système que Richard DESCOINGS avait tenté d'installer, pour ne pas valoriser les candidats uniquement sur le plan scolaire ?

Françoise MELONIO suggère que ce serait pour cette raison que les candidats hors ile-de-France séduisent plus les commissions d'oral. Ils sont sans doute moins formatés.

François HEILBRONN reconnaît que le profil des candidats des lycées parisiens est assez effrayant. Il a également une question concernant les admissions en procédure internationale. Les admissions sont beaucoup plus élevées, 36,5 % pour le collège universitaire et 38 % en master. Quelle est la proportion de Français de l'étranger entrant dans cette catégorie ? Et quels sont les critères d'admissibilité pour ces candidats ? Quelles sont les épreuves d'admissibilité avant les oraux ?

Renaud DEHOUSSE suggère de rassembler les interventions.

Étienne WASMER revient sur la montée en puissance du domaine de l'économie. Il semble que les effectifs du master « Economics and Business » soient importants et en hausse. En réponse à l'intervention de François HEILBRONN, sa remarque sur le niveau des admis portait sur le collège universitaire et pas sur le niveau master.

Marie GADIAGA veut d'abord faire quelques remarques à propos des étudiants admis en campus délocalisés. Il semble d'autant plus important de renforcer les liens entre le campus parisien et les autres campus en améliorant notamment la coordination pédagogique. Concernant les étudiants admis

par procédure CEP, la sélection est cette année plus importante pour les étudiants venus à Sciences Po par cette voie que par la voie de l'examen : 15 % d'admission en CEP contre 17 %. Est-ce que cette sélection est normale, compte tenu des objectifs de démocratisation qui ont guidé la mise en place de ce programme ? De plus, le pourcentage d'étudiants boursiers admis par voie CEP baisse massivement, comme cela a été rappelé. Ce constat pose la question de l'origine sociale des admis. Par ailleurs, une partie du dossier du pôle Égalité des chances a été supprimée entre la Commission paritaire et le Conseil de direction. Cette partie indiquait que les classes supérieures étaient surreprésentées parmi les étudiants admis par la voie CEP par rapport aux étudiants admissibles. L'UNEF demande par conséquent une enquête sociologique permettant d'apprécier l'état de démocratisation de Sciences Po.

Enora NAOUR ignore si cela se faisait ou non les années précédentes sur ce type de rapport, mais elle est surprise que ne soit pas indiquées les catégories socioprofessionnelles des parents des admis. Elle ne sait pas s'il est autorisé de diffuser ce type d'informations, au-delà du nombre de boursiers, pour apprécier l'état de démocratisation de Sciences Po.

Françoise MELONIO répond à propos des éléments de l'enquête de Marc OBERTI qui ont été ôtés du dossier. Il s'agissait d'un document de travail. Marco Oberti a, depuis cette date, avancé dans ses travaux. Il était gênant de diffuser un document de travail dont les données sont incomplètes et les conclusions non assurées. Il a été convenu avec lui, plutôt que de lui donner la parole quelques minutes dans cette séance très chargée, de lui réserver un temps plus long au printemps pour donner les résultats de son enquête qui sera achevée, ainsi qu'à Agnès VAN ZANTEN qui effectue un travail d'ordre qualitatif.

Françoise MELONIO donne la parole à Anne LESEGRETAIN pour le nombre d'admis français ou binationaux en procédure internationale. Les membres du Conseil de direction disposent des chiffres pour le collège.

Anne LESEGRETAIN explique que ces chiffres font ressortir que 21 % des admis via la PI sont français et 16,2 % sont binationaux. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2013 où 25 % des candidats étaient français et 15,6 % binationaux. La tendance est en baisse. Quant à la procédure internationale de master, Anne LESEGRETAIN n'a pas préparé de chiffres et ne peut répondre à cette question. Mais il s'agit plutôt d'une proportion extrêmement faible, de profils très particuliers avec des personnes ayant des doubles cursus.

Dans le cadre de la PI, au niveau du collège, l'admissibilité consiste en une évaluation de dossier par des évaluateurs experts de la zone et qui sont en capacité d'évaluer un dossier en fonction de leurs connaissances du vivier des lycées, avec des interrogations entre les évaluateurs. Ce vivier est composé à la fois des chargés de mission sur les campus, mais également d'enseignants selon les zones et les compétences de chacun. Certains viviers peuvent être mixtes.

Françoise MELONIO ajoute que Sciences Po est en train d'essayer de trouver des enseignants expérimentés pour constituer un *pool* d'examineurs et éviter des distorsions trop grandes entre les différents campus.

Renaud DEHOUSSE répète que ce point fera l'objet de discussions approfondies.

Hâkim HALLOUCH explique que, deux études parallèles sont en cours : celle de Marc OBERTI concernant toute la procédure d'admissibilité et d'admission, qui répondra concrètement aux questions et donnera des éléments d'interprétation de la baisse du taux de boursiers et celle d'Agnès VAN ZANTEN. Elle concerne la préparation dans les différents ateliers au sein des 105 lycées partenaires. Il s'agit d'une étude qualitative et quantitative. Sciences Po a également mobilisé les lycées partenaires pour réfléchir à ce qui se passe dans les différents établissements. Un travail va bientôt s'achever au sein de l'académie de Créteil, (l'académie la plus importante pour le nombre de lycées partenaires : ils sont 24), mais aussi pour le nombre d'admis (les admis originaires de cette académie représentent 40 % des admis par la procédure CEP). Ce travail est mené par l'inspection académique.

Sciences Po pourrait aussi solliciter d'autres chercheurs, notamment Daniel SABBAGH spécialiste des politiques de diversité aux USA. L'idée serait de s'appuyer sur les expériences accumulées outre

atlantique afin de déceler tous les différents biais qui peuvent intervenir au sein d'un entretien oral. L'objectif est d'avoir une vision la plus complète possible du lycée jusqu'à Sciences Po, pour déterminer l'existence éventuelle de dysfonctionnements et trouver les bonnes réponses pour les supprimer.

VI. PRESENTATION DE L'ENQUETE LIBQUAL 2014 A LA BIBLIOTHEQUE

Renaud DEHOUSSE rappelle que ce point était déjà prévu à l'ordre du jour de la précédente réunion. Il avait été reporté pour pouvoir y accorder l'attention qu'il mérite. Une bibliothèque est évidemment un outil stratégique pour un établissement d'enseignement supérieur comme Sciences Po.

François CAVALIER vient présenter les résultats d'une enquête internationale pilotée par l'Association of Research Libraries. Cette enquête permet aux bibliothèques de comparer leurs performances. Sciences Po l'a menée pour la troisième fois en 2014, c'est sans doute la seule bibliothèque d'enseignement supérieur à disposer de ce recul dans le temps, qui permet de voir comment évolue l'évaluation des performances de la bibliothèque faite par le public, en particulier étudiant, mais aussi chercheur.

Le taux de réponse de 12 % est satisfaisant, avec 7 % de réponses en anglais et une majorité de répondants sur le campus parisien, ce qui était attendu. La communauté est très mobilisée puisque la moitié des répondants dépose aussi des commentaires. 46 % des répondants sont membres du collège universitaire, 45 % sont inscrits en master ou en doctorat, 8 % sont enseignants-chercheurs. Les masters et doctorants constituent la population la plus critique, qui laisse le plus de commentaires.

François CAVALIER commente des diapositives.

Les questions sont classées en trois grandes catégories : *aspect of service* (perception du service, de la relation avec les bibliothécaires), *library as a place* (la bibliothèque comme lieu) et *information control* (qualité de la formation et des collections). Les questions concernent ces trois grandes thématiques. Les réponses sont analysées entre un maximum attendu et un minimum requis. Sciences Po ne dépasse jamais le maximum attendu, mais, à l'exception des bibliothèques d'Europe du Nord, très peu de bibliothèques dans le monde y parviennent. En revanche, sur certains points, Sciences Po est en dessous du minimum attendu. En 2009, avant l'ouverture du 27, Sciences Po était très critiqué sur la dimension *library as place* à cause du manque de place et de locaux inadaptés. En 2011, après l'ouverture du 27, le seul point aussi négatif était celui du nombre de salles de travail de groupe. En 2014, Sciences Po est à nouveau critiqué à propos du nombre de places assises. Mais en ce qui concerne les autres dimensions, Sciences Po progresse dans la satisfaction de ses usagers.

Parmi les autres bibliothèques qui ont participé en 2014, il y a celle de l'université Paris-Dauphine et celle de l'université Paul Sabatier à Toulouse. Les chiffres sont plus satisfaisants, notamment à propos du nombre de places, encore qu'à Dauphine, la question « la bibliothèque offre un environnement calme pour le travail individuel » reçoit des réponses critiques.

Par rapport à d'autres bibliothèques dans le monde, celle de Sciences Po se trouve parmi les 12 dont la note est entre 6,5 et 7 sur 10. Les mieux notées sont les bibliothèques américaines (HEC Montréal, Université de Georgie). De façon étonnante, la London School of Economics qui a une très belle bibliothèque est critiquée par ses usagers. Il semble que son espace très ouvert est parfois surfréquenté à certaines heures, ce qui pose des problèmes d'accès aux étudiants. Cet endroit est également bruyant, moins confortable pour l'étude. Elle manque également de salles de travail en groupe. Ce qui est intéressant pour Sciences Po qui a beaucoup de collections en accès indirect, stockées dans des magasins, et moins de 10 % en accès direct, c'est que la bibliothèque de la LSE, qui a presque toutes ses collections en accès direct, est critiquée au sujet de ses collections imprimées. François CAVALIER pense qu'il est intéressant de poser cette question. Ce qui était attendu auparavant des collections imprimées, avant l'existence d'une importante documentation en ligne, est différent de ce qui est attendu à présent par les publics. C'est sans doute un enseignement en vue de projets futurs.

François CAVALIER en vient aux réponses des différents publics. Les étudiants du collège universitaire sont plutôt satisfaits. Ils ont une bonne appréciation de la relation avec le personnel. Ils

attendent plus de salles de travail en groupe, mais ils ne sont pas mécontents des locaux, ce qui est une surprise. Les étudiants de master et les doctorants étaient très critiques en 2009 à propos des collections et des relations avec les personnels. Ce dernier point s'améliore en 2011, mais le point critique à propos des collections est conservé. La bibliothèque de Sciences Po a d'ailleurs mené en 2012 une enquête spécifique sur leurs besoins pour essayer d'améliorer les choses. Apparemment, cela a été efficace, car les réponses sont plus satisfaites à propos des collections. Mais les locaux demeurent un point rouge. Les enseignants et les chercheurs sont très peu à avoir répondu : ils étaient 100 en 2009, 50 en 2011 et 120 en 2014. Ils sont plus critiques à l'égard de la bibliothèque qui serait à la limite des besoins pour les collections. Ils critiquent également les locaux. François CAVALIER sait que les chercheurs et enseignants sont des grands utilisateurs de la documentation électronique à partir de chez eux et des utilisateurs de la navette à partir des centres de recherches, qui est un service permettant d'acheminer les documents à leur demande ; mais de fait, ils sont assez peu utilisateurs de la bibliothèque physique. Certains aimeraient manifestement plus la fréquenter, mais ont des difficultés à trouver des places. François CAVALIER termine par les campus en région. 275 personnes ont répondu à ce sujet. Les espaces de travail sont plutôt mieux notés. Les bibliothèques en région sont grandes et mieux équipées, comme à Menton ou au Havre et ce sera bientôt le cas à Reims. Un point rouge est signalé pour la reprographie, ainsi que pour les collections imprimées. En effet, ces collections comprennent entre 8 000 et 10 000 ouvrages et sont donc relativement limitées. François CAVALIER précise que les étudiants des campus en région ont accès aux mêmes ressources électroniques que les étudiants parisiens.

Pour conclure, François CAVALIER constate que les contraintes des campus urbains pèsent sur la qualité du service. Il y a une place assise pour 16 étudiants, ce qui est un chiffre inférieur à la moyenne nationale. Les collections en accès direct sont faibles. François CAVALIER ne pense pas du tout qu'il faudrait, comme à la LSE, avoir toutes les collections en accès direct. Il faudrait une sélection de 100 à 150 000 ouvrages en accès direct, pour disposer d'un potentiel documentaire plus utilisé. Enfin la pression démographique pèse toujours sur les places.

À l'issue de cette enquête, la bibliothèque a commencé à travailler pour réguler les places dites fantômes. Il arrive qu'un étudiant pose ses affaires, puis disparaisse pour se rendre en cours ou ailleurs, tout en occupant une place. Il y a dorénavant un dispositif de type disque bleu : si au bout de 20 ou 25 minutes, personne n'apparaît, la bibliothèque met un petit mot et on invite à pousser les affaires du premier étudiant pour permettre à une autre personne de s'installer. Une campagne de communication a été lancée à ce sujet. Le règlement intérieur a été modifié en ce sens. Les nocturnes ont été étendues. La bibliothèque est passée de 8 semaines ouvertes jusqu'à 23 heures à 16 semaines. Le droit au prêt a été augmenté. Le service au public a été modifié pour permettre un service public mobile. D'autres projets sont en cours : meilleure visibilité dans un catalogue amélioré, un contrôle automatisé d'accès, car il faut manifestement réguler les accès à la bibliothèque. Le projet de l'Hôtel de l'Artillerie serait un merveilleux nouveau souffle pour la bibliothèque et le travail. La demande pour davantage de salles de travail en groupe fait l'objet de toutes les attentions. François CAVALIER souligne les aspects positifs : les horaires, les ressources, la relation avec le personnel.

Renaud DEHOUSSE apprécie que cette présentation permette de mesurer l'évolution de l'opinion des usagers. La tendance est dans l'ensemble plutôt positive. Le problème numéro 1 est celui de l'occupation de l'espace. Renaud DEHOUSSE aimerait savoir s'il est possible de corrélérer les réponses données à l'enquête à la fréquentation des lieux. Il pense en particulier aux enseignants et aux chercheurs qui ne sont pas ceux qui fréquentent le plus la bibliothèque, mais qui expriment l'insatisfaction la plus caractérisée.

François CAVALIER répond que ce croisement des données est possible. Il pense que la déception des enseignants provient du fait que, lors des horaires où ils souhaitent fréquenter la bibliothèque, celle-ci est saturée. Arriver dans une bibliothèque où toutes les places sont systématiquement occupées est problématique. La fréquentation est principalement le fait des étudiants du collège.

Colin DEBROISE observe que l'enquête est intéressante. Si elle montre que les étudiants sont satisfaits du niveau de qualité offert par la bibliothèque, il est visible néanmoins que la principale préoccupation

des étudiants et des enseignants-chercheurs est celle du manque de places libres pour pouvoir travailler sur place en journée à l'IEP. C'est un constat porté par l'UNEF depuis plusieurs années, qui réclame la mise en place d'un planning des salles libres, c'est-à-dire un panneau avec les salles de cours non utilisées pour chaque créneau horaire, pour résoudre un problème toujours plus urgent qui ne peut attendre l'acquisition de l'Hôtel de l'Artillerie et sa réhabilitation. L'UNEF n'oublie pas les campus en région, notamment à propos de la durée des prêts, qu'il faudrait peut-être allonger. Enfin, l'ouverture de la bibliothèque jusqu'à 23 heures questionne de façon plus générale la santé des étudiants de l'IEP de Paris. Serait-il pertinent de réaliser une enquête à ce sujet ?

Olivier BORRAZ commente la réaction des enseignants-chercheurs, qui l'étonne un peu, car ses collègues ne vont pas à la bibliothèque et utilisent plutôt la navette. Il pense qu'il s'agit plutôt des vacataires. Mais il faudrait vérifier si les répondants sont plutôt des vacataires ou des permanents qui jouissent du confort de la navette. Olivier BORRAZ a par ailleurs une question à propos de l'Hôtel de l'Artillerie : est-il prévu de déménager la bibliothèque de recherches ?

Charline AVENEL explique qu'il est prématuré de répondre à cette question, car les travaux de programmation vont bientôt commencer. Les bâtiments de l'Artillerie se prêtent mal au support de charges au sol importantes, mais une réflexion est en cours pour augmenter la partie salle de travail équipée.

François CAVALIER explique que dans le questionnaire il n'est pas possible de faire la part entre enseignants vacataires et permanents, mais l'hypothèse est en fait que cette fréquentation est du fait des enseignants vacataires.

Françoise MELONIO répond à propos des salles disponibles. Elle a contacté le pôle central des salles qui a dit qu'il n'y avait pas de salles disponibles, sauf à 8 heures du matin. Une étude est en cours pour voir s'il est possible de mieux utiliser les amphithéâtres, mais cela pose des problèmes de service des appariteurs. À propos de l'enquête Santé, la Commission paritaire a déjà prévu que le docteur Olivier TARRAGANO vienne exposer l'ensemble des données disponibles. Il a par ailleurs un projet de collaboration avec les chercheurs de la maison pour aller plus bien dans cette recherche sur la santé des étudiants. Quant à la question de la bibliothèque et des vacataires, l'enquête menée auprès des enseignants vacataires montre qu'effectivement ils recourent peu à la bibliothèque, mais il faut encore en déterminer les raisons exactes.

VII. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 27 OCTOBRE

En l'absence d'intervention, Renaud DEHOUSSE demande aux membres du Conseil de direction de communiquer leurs éventuelles demandes de modifications au secrétariat du Conseil.

Sous cette réserve, le procès-verbal du 27 octobre 2014 est adopté à l'unanimité.

VIII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions.

Renaud DEHOUSSE rappelle la tenue de la Commission des finances pour une première discussion sur le budget le lundi 1^{er} décembre à 9 heures, suite à quoi aura lieu la réunion en bonne et due forme du Conseil de direction qui doit donner son avis sur ce projet de budget, avis qui sera transmis ensuite au Conseil d'administration de la FNSP. À cette occasion, il sera procédé à une photographie de groupe des membres du Conseil de direction destinée à orner la page consacrée au Conseil de direction sur le nouveau site internet de Sciences Po.

La séance est levée à 10 h 37.